

# Un « trou » de 155 000 € au casino du Havre : l'ex-employée relaxée par le tribunal

Une ex-employée du casino du Havre a été relaxée par le tribunal correctionnel du Havre mercredi 12 avril 2023. Elle était accusée d'avoir détourné plus de 150 000 € pendant douze ans en se servant dans les distributeurs automatiques de billets de l'établissement.

Les deux distributeurs bancaires sont situés dans le casino - Illustration Karine Leroy

Par Karine LEROY

Publié: 12 Avril 2023 à 18h28 Temps de lecture: 3 min Partage :

« Je souhaite faire une déclaration et garder le silence », lance Martine\*, une élégante quinquagénaire, aux juges du tribunal correctionnel du Havre à l'audience du mercredi 12 avril 2023. Elle doit répondre [d'abus de confiance](#) au détriment de son ancien employeur, [le casino du Havre](#). Il lui reproche d'avoir détourné la somme de 155 350 €, entre le 1er septembre 2009 et le 31 janvier 2021.

**VIDEO : que risque-t-on en cas de dénonciation imaginaire ?**

Veuillez fermer la vidéo flottante pour reprendre la lecture ici.

Consultez l'actualité en vidéo

À la veille du [premier confinement sanitaire](#) et de sa fermeture, le 16 mars 2020, l'établissement de jeux constate un « trou » de 149 930 € dans ses deux distributeurs bancaires implantés dans le hall. La première machine contient 42 000 € contre 116 930 € prévus et la seconde 37 620 € au lieu des 112 620 €. Une procédure d'audit interne est entamée. Les employés chargés de l'approvisionnement des deux distributeurs depuis leur mise en service en 2013 sont interrogés.

## « On ne respectait pas toujours les procédures »

Cette enquête du Pasino révèle une différence de pratiques entre sa prédécesseuse et Martine. Des tickets de rechargement des distributeurs sont retrouvés au domicile de cette dernière lors d'une perquisition ainsi que des factures pour l'achat en espèces d'objets provenant de plusieurs magasins d'équipements pour un total de 1300 €. Une plainte est déposée contre Martine pour abus de confiance. Interrogée par les policiers, cette dernière, qui a été depuis licenciée, n'est pas en mesure de fournir des explications. Devant les enquêteurs, Martine conteste les accusations portées contre elle. Ce qu'elle fait une nouvelle fois devant le tribunal dans sa déclaration. « À partir de 2017, la charge de travail était de plus en plus importante en raison d'un manque de personnel. »

La prévenue parle au tribunal de « *dysfonctionnement* », de « *mise sous pression* » et du « *manque de temps* » qui la contraignent à ne plus remplir un fichier informatique comme elle le faisait précédemment pour renseigner les sommes rentrées dans les distributeurs de billets. « *On s'adaptait comme on pouvait avec les moyens qu'on avait...* », poursuit Martine la voix tremblante, debout à la barre. « *On était constamment sous surveillance vidéo, je n'étais jamais seule... Ce manque d'effectifs a fait qu'on ne respectait pas toujours les procédures...* »

### « **Comment sortir 150 000 €** »

Le procureur de la République « *n'a pas compris grand-chose aux explications confuses* » de la prévenue, une « *salariée déconnectée de la réalité et irresponsable.* » Il requiert une peine de 18 mois de prison avec sursis et la confiscation d'un immeuble d'une valeur de 150 000 € qui lui appartient.

[Politique de confidentialité](#)

« *Rien n'indique que l'argent a disparu dans ce casino* », défend l'avocat rouennais de Martine, Me Jérémie Kalfon, qui plaide la relaxe. « *Tout est filmé en permanence. Comment sortir 150 000 € ?* »

Le tribunal a relaxé l'ex-employée, « *l'infraction n'étant pas caractérisée* ». Il a ordonné la restitution de la maison de la prévenue qui avait été saisie dans le cadre de la procédure.

Quant au 155 000 € manquants, où sont-ils donc passés ? Le mystère reste entier.

\*Le prénom a été changé